

(1) Epoux ou Père

Prénoms AUGER

Nom (2) Malvine Alain

Né (3) le 09 Juillet 1989
à 06 heures 20

à Thiais (Val-de-Marne)

Fils (4) de (5) Alain Michel AUGER
et de (5) Marie-Line Cécile MILLE

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 523
le 09 NOV 2022 (6)

MENTIONS MARGINALES (7)



MARIAGE célébré à

le

Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (7)

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ... 2^{de} partie ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ». (3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ». (5) Prénoms et NOM des parents.

(1) Epouse ou Mère

Prénoms Anais, Andrée, Louise

Nom (2) PEREZ

Née (3) le 14 Janvier 1996

à 1 heures 38

à Nîmes (Gard)

Fille (4) de (5) Joseph, Manuel,
Léandre PEREZ
et de (5) Antonia, Fernande
TUQUET

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 119
le 31 11 2022 (6)

MENTIONS MARGINALES (7)



L'officier de l'état civil
Sceau

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

[1]

Extrait de l'acte de décès n°

à [2]

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES [3]

[1]

Extrait de l'acte de décès n°

à [2]

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES [3]

[1] Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

[2] Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

[3] Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement de l'acte présent extrait.

Extrait de l'acte de naissance n°

le 28 octobre 2022

1^{er} ENFANT [1]

2164

à 14 heures 45

*est né(e) [2] Timéo, Alain, José
AUGER*

du sexe masculin à Nîmes (Gard)

[3]

*reconnu(e) [4] ce jour, le 31 octobre
2022 en cette mairie par
son père*

Délivré conforme aux registres le

31/10/2022

*L'officier de l'état civil
Nîmes
ETAT-CIVIL
Stephanie PANICUCCI*

MENTIONS MARGINALES [5]

Extrait de l'acte de décès n°

[6]

à [7]

Délivré conforme aux registres le

*L'officier de l'état civil
Sceau*

MENTIONS MARGINALES [8]

[1] Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). **[2]** Prénom et NOM de famille telz qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... et/ou « 1^{re} partie ... » et/ou « 2^{me} partie ... » ; si en cas de double nom de famille. **[3]** Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par « de [Prénom, NOM] née le ... à ... ». **[4]** Préciser, s'il y a lieu, les dates et lieux de la ou des reconnaissances ; préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance de l'enfant par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si né(e) avec ou sans nom et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance. **[5]** Inscrites si l'enfant n'a pas été enregistré à l'établissement du présent extrait. **[6]** Indiquer selon la situation si l'enfant est né(e) avec ou sans nom et NOM du parent. **[7]** Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement.